



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG
 Direction des ressources humaines et de la politique sociale
 CONCOURS EXTERNE SUR TITRES - TECHNICIEN SUPÉRIEUR HOSPITALIER DE DEUXIEME CLASSE
 Spécialité XXXXXXXX
 XX POSTES

Épreuve orale d'admission du 24/04/2025

Appréciation de	Présentation du parcours et du projet professionnel		Résolution du cas pratique		Expression orale et présentation	NOTE DE L'ORAL	COEFFICIENT 4
	Motivations	Aptitude à exercer les missions dévolues y compris à animer une équipe le cas échéant	Connaissances théoriques	Capacité d'adaptation face à une situation concrète		Sur 20 points	Sur 80 points
Barème	Sur 2 points	Sur 4 points	Sur 8 points	Sur 4 points	Sur 2 points		
1							

Les candidats disposent de 15 minutes de préparation pour le cas pratique
 Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 40 sur 80